

l'écho de la Presqu'île 6/4/18

SAINT-NAZAIRE. Le hall de l'immeuble était un commerce de stupéfiants

Trois Nazairiens ont été condamnés pour trafic de stupéfiants. Ils opéraient depuis le hall d'un immeuble de la Trébale, au grand dam des habitants.

Surveillés depuis novembre, trois Nazairiens, consommateurs de cannabis, ont été condamnés jeudi par le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire pour un trafic de cannabis dans le hall d'un immeuble, 14, rue des Orchidées.

Excédés par l'occupation du hall, des habitants se sont plaints à plusieurs reprises à leur bailleur, Silène. Certains ont même refusé de payer leur loyer. La police, déjà informée, a mis son équipe « stupéfiants » sur l'enquête. Enquête qui a pris fin mardi et qui s'est prolongée par la comparution immédiate des trois « charbonneux ».

Lors d'une surveillance, un acheteur, contrôlé en pleine transaction, a décrit son four-nisseur.

Parallèlement, les policiers ont découvert un sac contenant 90 g d'herbe sous une conduite d'eau. En janvier, ils ont fouillé un des appartements où il « passe ou loge de temps en temps », saisissant 51 g de cocaïne et quatre emballages de cannabis portant ses empreintes. Mais le jeune homme, 21 ans, papa d'un bébé de quatre mois, se défend bien d'en être propriétaire : « Je n'avais même pas où dormir, je suis passé, j'ai pu le toucher sans le savoir si ça traînait... »

Le plus jeune, 18 ans et demi, vit avec son frère et a cessé de suivre ses cours de terminale. Il rencontrait surtout vendeurs et acheteurs « pour parler musique ».

Pourtant, les policiers ont saisi



Les faits se sont déroulés dans un immeuble de l'allée des Orchidées à Saint-Nazaire

cinq sachets de résine, trois téléphones, une balance et 420 € d'économie « grâce à l'aide de sa famille ». « J'ai dû dépanner une fois ou deux, mais c'est fini, j'ai arrêté et je vais reprendre les cours ».

Le troisième est moins impliqué.

Vie « impossible » dans l'immeuble

La procureure, Alexia Cussac, a évoqué le contexte de cette affaire : « La vie est devenue impossible dans cet immeuble, le hall est squatté, mais autour il y a des rodéos, du tapage nocturne, des dégradations, des conduites sous l'emprise de stupéfiants... »

Elle a requis de lourdes peines,

demandant de la prison ferme avec mandat de dépôt pour le plus âgé : « Il ment, il a donné plusieurs adresses pour avoir le temps de faire un peu de ménage partout... »

Son avocate, Me Bouriachi, a jugé excessif cette demande pour quelqu'un qui n'a qu'une ordonnance pénale à son casier et qui n'a fait aucun bénéfice : « Les 400 € retrouvés proviennent d'un pari sportif comme il l'a dit et il ne reconnaît qu'un ou deux dépannages, sachant que lui fume un ou deux joints par jour ». Défenseur du plus jeune, Me Loret, a dénoncé : « Ils ne sont que la poussière, les charbonneux du trafic, il y a forcément des gens au-des-

sus. On ne l'a jamais vu actif lors des surveillances ». Quant à Me Lambert, il a expliqué que son client d'à peine 20 ans, se trouvait « en difficulté depuis quinze jours, après un désaccord avec son oncle et sa tante qui l'accueillent, mais qu'il était inséré ».

Après le délibéré, le président Kerhoas a donné les condamnations : 8 mois dont quatre avec sursis et mise à l'épreuve pour le plus impliqué, 105 heures de Tig (travail d'intérêt général) pour le plus jeune et un stage de sensibilisation à l'effet des produits stupéfiants d'un coût de 200 € à leur charge. Ils ont interdiction de se rencontrer et de fréquenter le hall du 14, rue des Orchidées.